31 mars 2025

58 - 2024
AVIS AU BARREAU

Nouveau tarif

Le Conseil de gestion de la Société d'aide juridique du Manitoba est ravi d'annoncer qu'un nouveau tarif s'appliquera à tous les certificats délivrés aux avocats et avocates à compter du 1er avril 2025. La haute direction de la Société d'aide juridique du Manitoba a mené des consultations sur la question auprès des avocats et avocates internes et du secteur privé. Le Comité de la haute direction tient à remercier pour leur travail acharné les représentants et représentantes de l'Association du Barreau du Manitoba, de la Criminal Defense Lawyers' Association et de l'Association des avocats de l'aide juridique pour leur aide et leurs lumières pendant ce processus.

De façon générale, le tarif actuel sera majoré de 5 %. Le taux horaire nominal passera à 105 $ à compter du 1er avril 2025, une troisième hausse depuis 2021.

Le nouveau tarif est joint au présent avis. Par souci de clarté, les sections modifiées ont été mises en surbrillance.

Ventilation des heures

La Société d'aide juridique du Manitoba demande une ventilation des heures pour certaines questions indiquées dans le tarif des honoraires afin que le compte d'honoraires de l'avocat ou de l'avocate soit traité.

Le manuel de taxation de la Société d'aide juridique du Manitoba précise ce qui suit :

2.2.1 Une facture détaillée signifie que chaque activité facturable réalisée au cours d'une journée de travail donnée est comptabilisée séparément et que le temps consacré à cette activité au cours de chaque journée de travail est indiqué avec précision sur la facture. Sauf indication contraire dans le présent manuel, tous les comptes payés au taux horaire doivent comporter une ventilation détaillée de chaque activité, par unités ne dépassant pas 10 minutes chacune [TRADUCTION].

Vous pouvez consulter le manuel de taxation à cette adresse [EN ANGLAIS SEULEMENT] :
https://www.legalaid.mb.ca/wp-content/uploads/taxation_manual-1.pdf

Bien que l'exigence minimale soit de diviser une heure en six, la norme privilégiée pour la ventilation est de diviser chaque heure en dix unités.

0,1	6 minutes
0,2	12 minutes
0,3	18 minutes
0,4	24 minutes

0,5	30 minutes
0,6	36 minutes
0,7	42 minutes
0,8	48 minutes
0,9	54 minutes
1	60 minutes

Si vous ne respectez pas les exigences énoncées dans le manuel de taxation, le traitement de votre relevé de compte pourrait être retardé, voire votre relevé de compte pourrait être rejeté. Si vous réalisez plusieurs activités dans une même journée, veuillez les consigner séparément.

Exemple :

Date	Activité	Durée
21 février 2025	Lecture du dossier	0,7
21 février 2025	Appel téléphonique avec le client	0,3
21 février 2025	Échange de courriels avec la Couronne	0,2
21 février 2025	Projet de modification des conditions	0,2

Évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle (EIOEC)

La Société d'aide juridique a été informée que le gouvernement fédéral prolongeait le programme d'EIOEC d'une autre année. Comme vous le savez, vous pouvez demander une autorisation à votre direction régionale si votre client ou cliente est une personne noire et :

- si la Couronne demande une peine de deux ans ou plus; ou
- si la personne est accusée en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et est passible d'une peine d'emprisonnement.

Dans certaines situations, une EIOEC pourrait tout de même être grandement bénéfique même si la personne ne risque pas une peine de deux ans ou plus ou si le jeune n'est pas passible d'une peine d'emprisonnement. Nous vous encourageons à demander l'autorisation pour une EIOEC dans de tels cas et à expliquer les circonstances uniques de la personne à votre direction régionale. De notre côté, nous tenterons d'obtenir l'autorisation du gouvernement fédéral.

Peu importe la situation, vous devez D'ABORD obtenir l'autorisation par l'intermédiaire de PBOnline ou du système LAMAS et confirmer l'admissibilité ou les circonstances particulières de votre client ou cliente. Vous risquez de ne pas être remboursés si vous ne demandez pas l'autorisation préalable.

Taxe sur les produits et services (TPS)

La Société d'aide juridique est exemptée de la TPS. Toutes les factures de débours doivent indiquer qu'elles excluent la TPS. Si un débours inclut la TPS, le montant de la TPS doit être indiqué clairement.

Vous devez inclure la TPS qui n’est pas remboursée par la Société d’aide juridique dans votre propre déclaration de TPS.

Modification des modalités d’un certificat ou d’une affaire juridique

Rappel : Vous pouvez modifier les modalités d’un certificat ou d’une affaire juridique en présentant une demande d’autorisation sur PBOnline ou en envoyant un courriel à cet effet à tracing@legalaid.mb.ca. Ces demandes sont traitées par les directrices et directeurs régionaux. Vous ne pouvez modifier les modalités de votre certificat au moyen de votre compte d’honoraires.

Comptes d’honoraires des avocats adjoints et avocates adjointes

Veuillez noter que les comptes d’honoraires des avocats adjoints et avocates adjointes ne peuvent être facturés que sous forme d’augmentation discrétionnaire.